

L'accueil jeunes fonctionne du lundi 15 au vendredi 19 février 2021. Les horaires d'ouverture de la structure sont 8h00/18h00.

Les inscriptions sont traitées jusqu'au vendredi 05 février 2021.

Les modifications et annulations sont traitées jusqu'à cette échéance. Passée cette date, les jours et repas réservés par les familles sont dus dans leur intégralité.

L'enfant doit avoir 6 ans lors du premier jour de présence à l'accueil de loisirs (législation DDSC).

Organisation spécifique liée à la crise sanitaire : 24 places sont ouvertes ; les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée.

Pour bénéficier d'un tarif réduit, les familles doivent obligatoirement remplir la condition suivante (instructions CAF Haute Garonne) : fournir à la direction de l'accueil, l'attestation « Quotient Familial 2020 » éditée par la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute Garonne où figure le quotient familial (QF) du mois de janvier 2020. Si cette condition n'est pas remplie, le tarif entier sera appliqué (T8).

Pour la tarification des repas, consultez les factures qui vous sont transmises par la ville de Toulouse, ce document vous fournira les éléments permettant le calcul du coût des repas.

Le règlement de la période doit être joint au dossier d'inscription (paiement par chèque à l'ordre du centre de loisirs Anatole France ou en numéraire contre remise d'un reçu).

Tout dossier incomplet (règlement non joint, attestation « Quotient Familial » non fournie) sera restitué à la famille et l'inscription ne sera pas prise en compte.

INFORMATION COVID 19 : Comme le stipule le protocole sanitaire encadrant les accueils de loisirs d'enfants et de jeunes, tout participant âgé de plus de onze ans doit se munir d'un masque de protection. Cette condition doit être respectée pour permettre des conditions d'accueil optimales.

VACANCES HIVER 2021 - TARIFICATION

	Quotient Familial	Participation familiale semaine 1er enfant – Hors repas		Participation familiale semaine 2ème enfant – Hors repas		Participation familiale semaine 3ème enfant – Hors repas	
T1	QF≤300€	2,30 €	11,50 €	2,07 €	10,35 €	1,84 €	9,20 €
T2	301€≤QF≤400€	3,50 €	17,50 €	3,15 €	15,75 €	2,80 €	14,00 €
T3	401€≤QF≤450€	4,65 €	23,25 €	4,19 €	20,95 €	3,72 €	18,60 €
T4	451€≤QF≤600€	5,80 €	29,00 €	5,22 €	26,10 €	4,64 €	23,20 €
T5	601€≤QF≤625€	6,95 €	34,75 €	6,26 €	31,30 €	5,56 €	27,80 €
T6	625€≤QF≤800€	8,10 €	40,50 €	7,29 €	36,45 €	6,48 €	32,40 €
T7	801€≤QF≤1000€	9,25 €	46,25 €	8,33 €	41,65 €	7,40 €	37,00 €
T8	≥1000€	10,40 €	52,00 €	9,36 €	46,80 €	8,32 €	41,60 €

✕

ACCUEIL DE LOISIRS ANATOLE FRANCE – CLUB JEUNES - VACANCES D'HIVER 2021 - INSCRIPTION / MODIFICATION / ANNULATION JUSQU'AU VENDREDI 05 FEVRIER 2021

N° allocataire CAF Haute Garonne :

Quotient familial délivré par la CAF31 - Janvier 2020 :€

PAIEMENT SEMAINE

Nom – Prénom de l'enfant	Total
A -	€
B -	€
C -	€
Total à payer →	€ (1)

ADHESION

	Total
2.50€	€
2.50€	€
2.50€	€
Total à payer →	€ (2)

PAIEMENT REPAS

Nom – Prénom de l'enfant	Tarif repas	Nombre repas	Total repas
A -	€	5	€
B -	€	5	€
C -	€	5	€
Total à payer →			€ (3)

Type de repas

Avec viande

Sans viande

Rappel – Prix repas selon composition de la famille	Un enfant dans le foyer : repas à 5.61€ par enfant	Deux enfants dans le foyer : repas à 5.57€ par enfant	Trois enfants dans le foyer : repas à 5.49€ par enfant
---	--	---	--

TOTAL PAIEMENT SEMAINE + REPAS + ADHESION (1) + (2) + (3) :€

Règlement chèque bancaire Règlement espèce Cochez cette case si vous souhaitez une facture

Je soussigné(e)....., responsable légal, certifie inscrire mon (mes) enfant(s) à l'accueil de loisirs suivant les modalités précisées ci-dessus et en accord avec la note informative et le règlement de la structure.

Je m'engage à régler le montant correspondant au prix de la semaine auquel s'ajoute le prix de repas. Mon (mes) enfant(s) ne pourra (ont) participer aux activités du centre sans le dossier complet remis à la direction de la structure et le règlement intégral de la participation familiale.

Seules les absences pour raison médicale, avec présentation d'un certificat médical, seront considérées par l'organisateur, les repas étant toujours dus.

Attention : je m'engage à fournir à mon enfant un vélo en état de bon fonctionnement, condition indispensable à l'inscription de ce dernier (semaine thématique autour du vélo).

J'autorise Je n'autorise pas mon (mes) enfant(s) à quitter seul(s) le centre de loisirs à 18h00, heure de fermeture de la structure.

Fait à
Signature des représentants légaux

Le